

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE DE CAMARGUE**

ARRETE N° 2023-01

**Arrêté portant désignation des représentants du personnel au
Comité Social Territorial**

Le Président de la Communauté de communes Terre de Camargue ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2022-05-42 en date du 12 mai 2022 fixant à 5 le nombre de représentants titulaires au Comité Social Territorial placé auprès de la Communauté de communes Terre de Camargue,
Vu les élections professionnelles qui se sont déroulées au sein de l'Etablissement le 8 décembre 2022,
Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial dressé le 8 décembre 2022.

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont désignés comme représentants du personnel au Comité Social Territorial :

Organisation syndicale	Titulaires	Suppléants
CGT	JACINTO Corinne	BALLESTER Martial
CGT	BECHARD Sandrine	FONTAINE Sandrine
CGT	GUESMIA Jean-Luc	DUTHEIL Laurence
FO	BANCION Christelle	MARTINEZ Christophe
FO	SPANO Sophie	BRACHET Morgane

ARTICLE 2 : La présidence du Comité Social Territorial sera assurée par Monsieur Florent MARTINEZ.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié aux l'intéressés.
- Transmis à Madame la Préfète du Gard.

Fait à Aigues Mortes le **26 JAN. 2023**
Le Président,
Docteur Robert CRAUSTE

